



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-1-12-2

Séance du vendredi 17 janvier 2020

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'INSTITUT DU DROIT LOCAL ALSACIEN MOSELLAN POUR 2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.
Mme GROFF donne procuration à M. TRIMAILLE.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

EXCUSES :

M. HAGENBACH, Mme MEHLEN-VETTER, Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-12-1 du 13 décembre 2019 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue pour 2020 une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à l'Institut du Droit Local Alsacien Mosellan et autorise son versement.
- Approuve la convention de financement annexée à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer.
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme J720, chapitre 65, fonction 0202, nature 6574.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité